CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 23 Octobre 2020

OBJET : Insertion par l'activité économique : conventions avec les associations insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES-ADDAP 13), 13 A'tipik, le paysan urbain et régie service 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer un financement d'un montant total de 133 000 € aux associations insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES-ADDAP 13), 13 A'tipik, le paysan urbain et régie service 13 pour leurs actions d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total 133 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées